



**Communiqué de presse  
de Madame George Pau-Langevin,  
ministre des Outre-mer**

Paris le 8 juin 2015,

***Signature de conventions pour Wallis et Futuna***

La ministre des Outre-mer, George PAU-LANGEVIN, a signé ce lundi avec la délégation des élus de Wallis-et-Futuna composée du député Napole POLUTELE, du sénateur Robert LAUFOAULU et du président de l'Assemblée Mikaele KULIMOETOKE, trois conventions pluriannuelles formalisant les engagements de l'Etat et du territoire relatifs au développement du territoire.

Il s'agit d'une convention portant le pacte social entre l'État et le Territoire (aides aux personnes âgées et handicapées), d'une convention "Cadres pour Wallis et Futuna" et d'un avenant au contrat de développement destiné à redéployer les financements sur des opérations prioritaires.

**Le pacte social**

Le pacte social prévoit les aides apportées aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Il a fait l'objet jusqu'ici de conventions annuelles. La nouvelle convention est pluriannuelle et couvre la période 2015-2017, conférant une réelle stabilité au dispositif. C'est un vrai progrès attendu par les élus et la population.

L'Etat apportera chaque année 1,7 million d'euros et le territoire 420 000 euros. Cette clé de répartition (80% pour l'Etat et 20% pour le territoire) constitue une avancée récente, que cette nouvelle convention pérennise.

**La convention Cadres pour Wallis et Futuna**

Le programme existe depuis 2002 et a permis de former 50 cadres. Jusqu'à aujourd'hui, ses financements se négociaient annuellement. Cette nouvelle convention confère un cadre juridiquement et budgétairement sécurisé, qu'une évaluation externe du dispositif - conduite en 2012 - estimait indispensable.

Cette nouvelle convention prévoit que l'Etat consacre annuellement 300 000 euros pour former 7 à 8 nouveaux cadres.

**Contact presse : [mompresse@outre-mer.gouv.fr](mailto:mompresse@outre-mer.gouv.fr) – 01 53 69 26 74 – Hôtel de Montmorin - 27, rue Oudinot - 75007 Paris**

Internet : [www.outre-mer.gouv.fr](http://www.outre-mer.gouv.fr)

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin – Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises

## **L'avenant au contrat de développement**

Le contrat de développement de Wallis et Futuna porte sur la période 2012/2016. L'avenant signé ce jour prolonge d'une année sa durée et prévoit le redéploiement des financements sur des opérations que les élus jugent prioritaires et prêtes à être mises en œuvre.

Ces nouveaux projets permettront d'améliorer les routes du territoire et de conduire des travaux d'adduction d'eau et d'électrification. Au total sur la période 2012-2017, le contrat prévoit un financement de plus de 49 millions d'euros, dont près de 41,8 millions d'euros sont pris en charge par l'Etat et 7,2 millions d'euros par le territoire.

A l'occasion de cette signature, des élèves d'une école primaire de Futuna, en visite dans l'Hexagone, ont été accueillis à l'Hôtel Montmorin.